

P R O - F - O N T

HANMER

HUGUETTE PARENT s.c.o.



POP

H A N M E R

par

Soeur Huguette Parent s.c.o.

cycle intermédiaire - 7e, 8e, 9e et 10e années

Régionale Samuel-de-Champlain Inc.
Société Franco-Ontarienne
d'Histoire et de Généalogie

© Association des enseignants franco-ontariens - 1980

La deuxième série de PRO-F-ONT
(projet franco-ontarien) a été
réalisée sous la direction de
M. Cléo Beaudry du Centre fran-
co-ontarien de ressources péda-
gogiques.

Impression et distribution:

Centre franco-ontarien de ressources
pédagogiques
339, rue Wilbrod
Ottawa (Ontario)
K1N 6M4
Tél: (613) 238-7957

PRO-F-ONT II

Le présent document fait partie de la série suivante:

Crysler	St. Catharines
Earlton	Sudbury
Embrun	Timmins
Fauquier	Vankleek Hill
Hanmer	Warren
L'Orignal	Welland
Ottawa	Windsor
Noëlville	

N.B.: Tous les documents de la 2^e série de PRO-F-ONT sont préparés en fonction du cycle intermédiaire (7-8-9-10)

Table des matières

Avant-propos	v
Remerciements	vii
But du document	viii
Introduction	ix
I. La géographie	1
1. La situation géographique	2
2. Une description topographique	11
3. Quelques considérations géologiques	13
4. L'aspect climatique	19
5. Les dimensions humaines	20
II. Les origines de la localité	27
1. Les pionniers	28
2. La formation du premier conseil municipal	32
3. Les problèmes d'établissement	35
<i>Suggestions pédagogiques (II-1 à II-17)</i>	

III.	La politique	37
	1. Les fonctions administratives	38
	2. Les termes particuliers	40
	3. L'origine de l'administration municipale en Ontario	41
	a) Les influences	
	b) L'évolution du gouvernement local	
	4. Les services publics	46
	a) Le bureau de santé	
	b) La sécurité publique	
	c) Les inspecteurs	
	d) Le tout-à-l'égout	
	e) Le service de nettoyage	
	f) Les pompiers	
	g) L'électricité	
IV.	L'économie	58
	1. L'agriculture	59
	2. La patate	64
	3. L'érablière	66
	4. Le magasin général	69
	5. Une ferme laitière	75
	6. Le financement de la municipalité	78
	7. Le travail à Hanmer	79
	a) Les employés municipaux	
	b) Les commerces	
	8. Le coopératisme	82
	a) Le cercle agricole	
	b) Une coopérative de patates	
	c) La coopérative alimentaire	
	d) Une caisse populaire	
	i) la Caisse populaire St-Jacques	
	ii) l'administration	
	iii) les statistiques	

9. Le moulin à scie	98
10. Les communications	98
a) Le train	
b) Les chemins	
c) Le téléphone	
d) Le courrier	
e) L'aéroport	
V. La vie socio-culturelle	104
1. Les loisirs	105
2. La Fédération des femmes canadiennes-française à Hanmer	106
3. Une femme d'action	108
4. Saynête à l'occasion du 75 ^e anniversaire de la paroisse	111
VI. L'aspect religieux	118
1. La paroisse	120
2. La construction de l'église	128
3. Les religieuses à Hanmer	130
a) La bienheureuse Marguerite d'Youville	
b) Soeur Elisabeth Bruyère	
c) Soeurs Grises de la Croix à Hanmer	
VII. L'éducation	146
1. L'école St-Michel	149

2. L'école Notre-Dame	150
3. L'école St-Jacques	151
4. L'école secondaire Hanmer	152
VIII. Perspectives d'avenir	157
Bibliographie	163
Biographie de l'auteur	165

AVANT-PROPOS

Pour être bien dans sa peau, un Franco-Ontarien doit connaître son identité. Il doit pouvoir s'intégrer, non seulement à la société canadienne, mais également à la communauté régionale francophone de l'Ontario.

Notre histoire ontarienne a connu ses luttes et ses victoires. Le Règlement XVII en est un exemple. Son abolition en 1927 fait encore notre gloire. Il ne faut pas lâcher, il faut qu'ensemble les Franco-Ontariens fassent front commun: écoles françaises, service hospitalier en français, cours de justice en français et encore...

Après avoir survécu pendant près de deux siècles, les Francophones de l'Ontario veulent vivre et vivre pleinement. Certes, ils veulent collaborer avec leurs compatriotes de langue anglaise mais dans une collaboration à part égale.

Pour participer à la vie ontarienne, le Franco-Ontarien doit connaître son histoire ce qui suscitera son admiration et sa fierté. Ce projet entreprend de faire la lumière sur l'identité du Francophone de l'Ontario à l'intérieur de la mosaïque culturelle canadienne. C'est une entreprise gigantesque et longue mais vitale.

Nous nous proposons de fournir de la documentation pour permettre aux jeunes Francophones qui résident en Ontario de se connaître, d'ouvrir les yeux pour voir d'un regard neuf leur milieu, pour rencontrer leurs confrères franco-ontariens, pour comparer leur héritage et partager leur joie de vivre ensemble.

A l'intérieur de PRO-F-ONT II, l'étude du township de Hanmer veut rejoindre l'élève du cycle intermédiaire. Il sera possible, nous l'espérons, que cette documentation soit utile et utilisée tant au primaire qu'au secondaire.

De plus, nous ne voulons pas limiter cette ressource au seul domaine de l'histoire ou des sciences sociales. Puisque l'enseignement de l'identité franco-ontarienne n'est pas uniquement la responsabilité du professeur d'histoire ou de sciences sociales, les enseignants des différentes disciplines sont invités à puiser dans ce document. Il s'agit donc d'un outil pédagogique interdisciplinaire pour le secteur intermédiaire. Nous ne précisons pas davantage l'utilité de ce document, nous espérons qu'il soit utilisé non seulement dans Hanmer et la région mais qu'il suscite l'intérêt et la curiosité de tous les Franco-Ontariens.

A l'heure du référendum québécois, le Franco-Ontarien a besoin de sentir qu'il appartient à une communauté de frères où le respect des personnes est à la base de toute fraternité canadienne.

Les gens de Hanmer sont fiers de participer à la réalisation de cette deuxième série de PRO-F-ONT.

REMERCIEMENTS

L'auteur désire exprimer sa reconnaissance à toutes les personnes qui ont bien voulu mettre à sa disposition des informations et des documents d'une grande valeur. Elle souhaite également remercier tous ses parents, professeurs et amis qui ont apporté une aide précieuse.

Merci

Huguette Parent s.c.o.

Huguette Parent s.c.o.

Buts de cette recherche
sur Hanmer

Susciter la participation et l'intérêt des gens de Hanmer pour une communauté franco-ontarienne en évolution.

Développer chez les jeunes le désir d'occuper une place comme Franco-Ontarien dans la société canadienne en se réalisant eux-mêmes comme personne et comme groupe.

INTRODUCTION

A la fin du XIX^e siècle, le mouvement de colonisation atteint le Moyen-Nord qui se développe très rapidement avec la construction du chemin de fer. Et vers 1898, c'est Hanmer qui accueille ses premiers colons.

Vers 1883, un vieux missionnaire appelle La Vallée, le petit village dit: "Les Vases". Ce nom pittoresque décrit bien la réalité. Dans le district de Sudbury, où réside l'agent des terres de la couronne, James K. McLennan, il y a douze townships où les colons peuvent défricher les terres et s'y établir. Quelques colons viennent s'établir dans le township de Hanmer et organisent, dès 1904, l'administration des affaires municipales. Parallèlement, le township de Blezard, constitué en 1906, s'est prolongé jusqu'en 1968. Cependant, ce n'est qu'en 1956 que le township de Capréol s'est constitué et dirige ses affaires municipales pour une dizaine d'années. Après plusieurs délibérations, en 1967, les deux townships sont amalgamés et annexés sous le nom controversé de "Capréol et Hanmer". Cette amalgamation sera de courte durée puisque dès 1969 les trois townships de Capréol, de Hanmer et de Blezard s'unissent pour former la ville de Vallée-Est, une des sept villes qui constituent aujourd'hui la municipalité régionale de Sudbury.

Que s'est-il passé à Hanmer pendant 75 ans?

C'est ce que nous allons essayer de voir ensemble dans ce projet sur Hanmer.

Il est certain que cette étude n'est pas exhaustive mais elle présente à l'intérieur des limites imposées une foule de renseignements susceptibles de piquer la curiosité de plusieurs.



|

Géographie

I LA GEOGRAPHIE

Faire l'étude de la géographie, c'est selon le dictionnaire pouvoir décrire et expliquer l'aspect actuel, naturel et humain de la surface de la terre. La géographie analyse les conditions offertes par le milieu aux groupes humains. Cette science étudie aussi l'évolution démographique en même temps que les formes d'action prises en vue de l'exploitation des ressources naturelles de sol et du sous-sol.

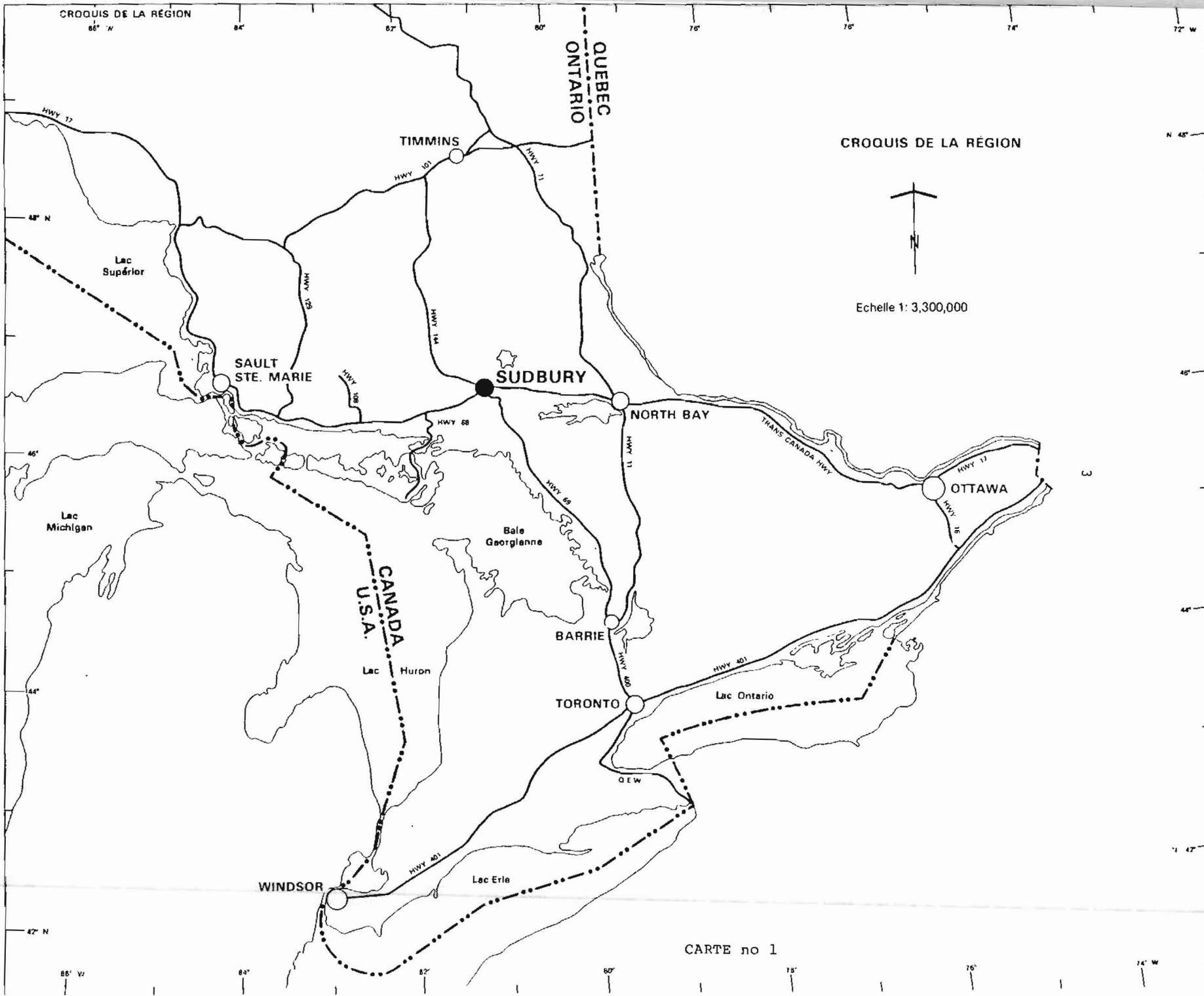
Quels sont les éléments géographiques de Hanmer qui nous permettent de comprendre la vie des gens de cette localité?

1. Situation géographique

D'abord situons le township de Hanmer dans le Moyen-Nord de la province de l'Ontario et plus précisément dans le district de Sudbury. Le township de Hanmer fait partie de la municipalité régionale de Sudbury officiellement constituée le premier janvier 1973⁽¹⁾. Cette Municipalité régionale de Sudbury est située au nord-est de l'Ontario, au carrefour de l'autoroute Trans-Canadienne et de la route 69 ainsi que des réseaux de chemins de fer Canadien Pacifique et Canadien National.⁽²⁾ Conformément aux dispositions de la Section 33-4 de la "Loi instituant la Municipalité régionale de Sudbury", la Municipalité groupe

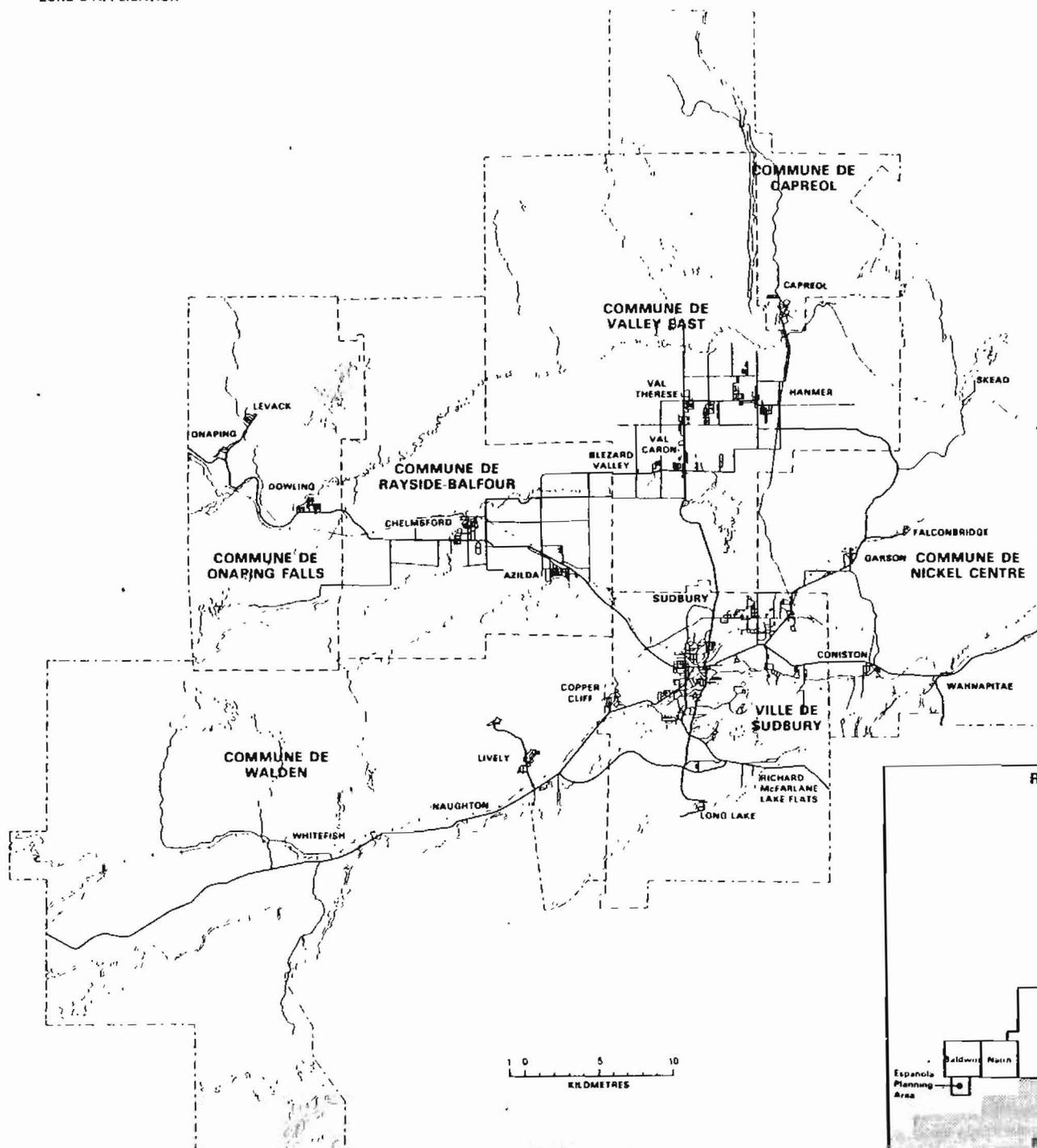
1. Voir carte no 1 "Croquis de la région", p.3

2. Voir carte no 6 "Profile de la région", p.10



ZONE D'APPLICATION

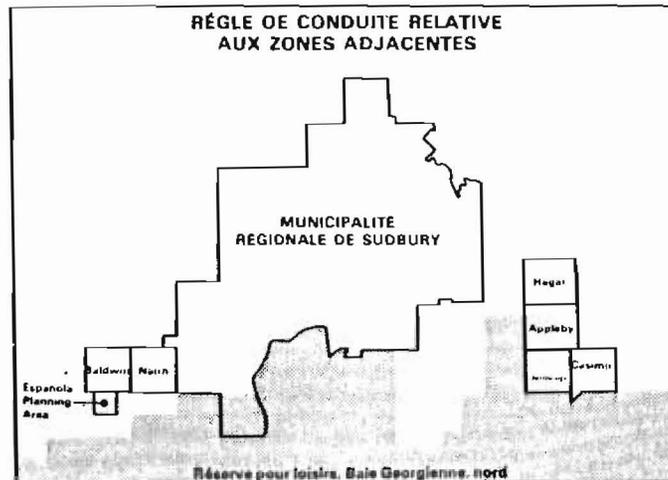
ZONE D'APPLICATION

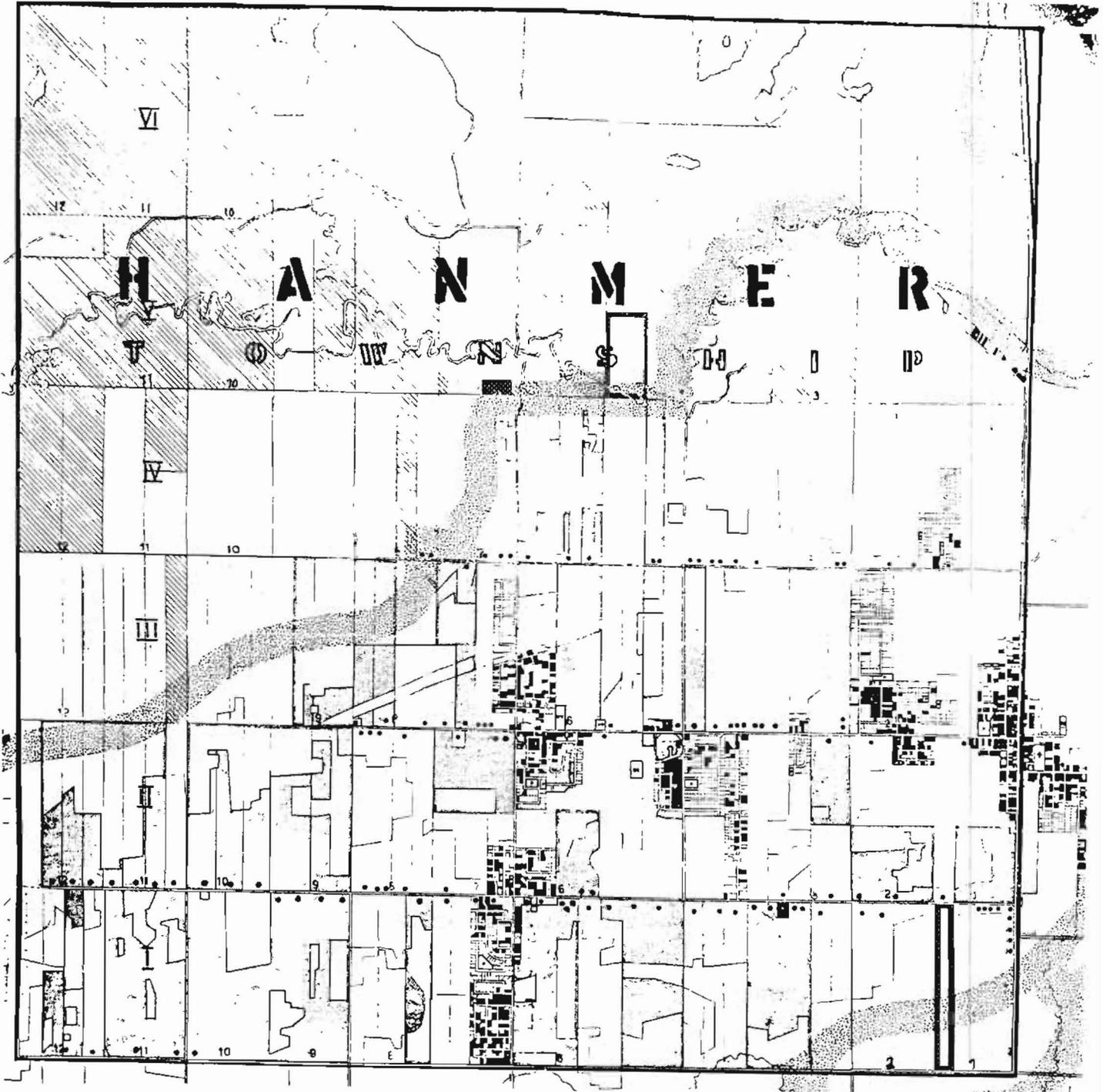


Limites de la Municipalité régionale de Sudbury

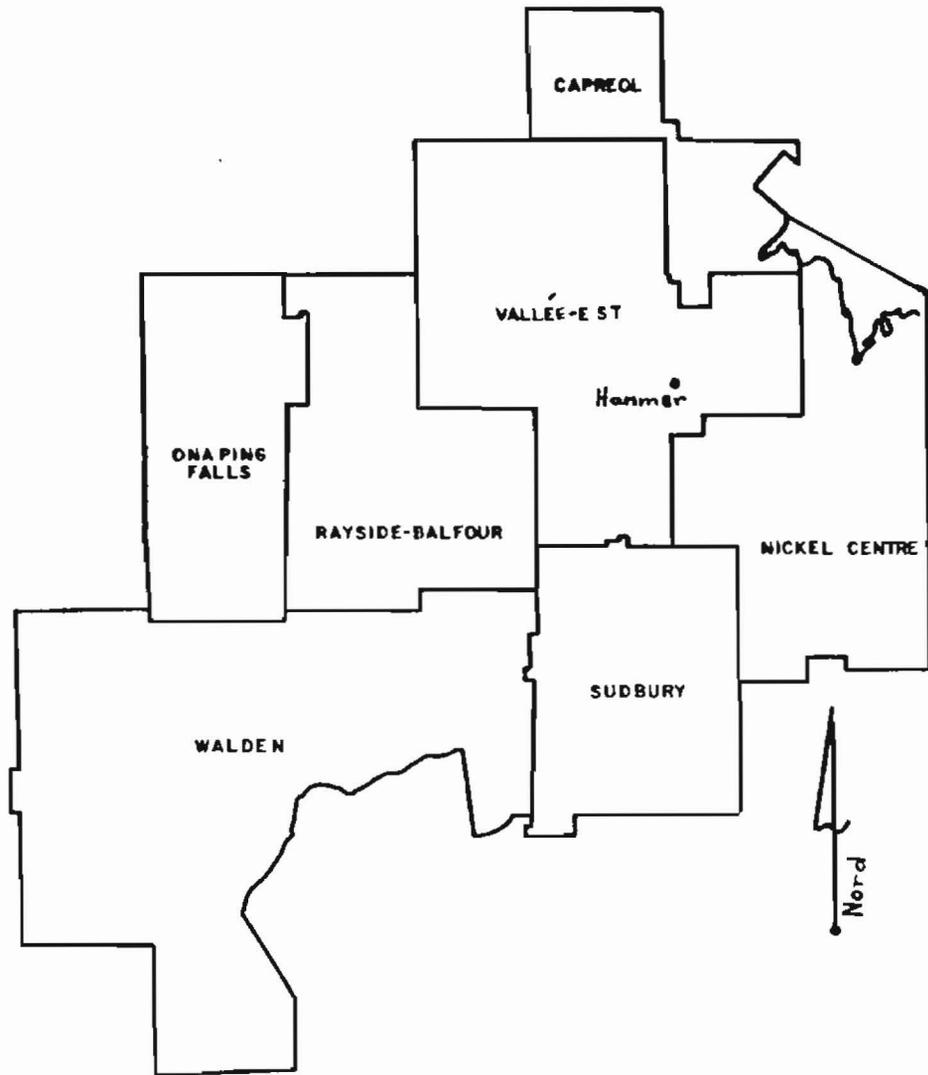
4

RÈGLE DE CONDUITE RELATIVE AUX ZONES ADJACENTES





Le township de Hammer 1961



La municipalité régionale de Sudbury

CARTE no 4



7

LAND FILL SITE ROAD

GRAVEL DRIVE

OUTREMOY BLVD

TOWNSHIP OF HANMER
TOWNSHIP OF CAPREOL

PRIVATE ROAD

PROULX COURT
COLEEN AVE.

LINDEN DRIVE

IVAN ST.

MORRIE COURT
MORRIE ST.

JULES ST.

LAUZON ST.

COLETTE ST.

AVENUE

FRANCIS ST.

MICHELLE DRIVE
LUCILLE AVE.

GATIEN AVE.

GUY AVENUE

SACQUELINE ST.

DESPATIE ST.

SEMINA ST.

SHERBET ST.

LEBRIELLE ST.

MARGUERITE ST.

LAFONTAINE ST.

WILLIAM ST.

MARTHA ST.

ST. JOSEPH ST.

ST. ISIDORE ST.

RIVA ST.

OSCAR ST.

EMILY ST.

CLEMENT AVE.

69 N

HIGHWAY No. 69 N

NYZIC LAPONTE ST.
CENTENNIAL BL.

LUC AVE.

ROLAND ST.

MAD. DE LAIRIE CRT.

CAROLINE AVE.

MAURICE ST.

LEGAUT LANE

HIGHWAY No. 69 N

HANMER

CLYDE ST.

PENRIE ST.

ST. JACQUES ST.

BOILE ST.

CHENIER ST.

PHARAND ST.

REVA ST.

ST. MICHEL ST.

LAURA ST.

NOTRE DAME

CARMEN ST.

THERESA

ROY ST.

SPRUCE ST.

DOMINION DRIVE

CARTE no 5

GUENETTE DRIVE

sept villes parmi lesquelles se trouve Vallée-Est. Au nord-est de la région, Vallée-Est est formée des townships de Hanmer et Capreol amalgamés en 1967, ajoutés à Blezard en 1969 et comprenant Wisner, Bowell et Lumsden en 1971⁽³⁾. L'emplacement de la région figure sur la carte numéro 2 (voir p. 4).

Ainsi, la ville⁽⁴⁾ de Vallée-Est a une superficie d'environ 332 km² et s'échelonne le long de la route 69. Au nord, il y a Capreol, à l'est Nelson et Garson, au sud, Sudbury et à l'ouest Rayside-Balfour. Au centre de la ville, il y a le township de Hanmer dont la population se concentre dans le village qui enjambe les deux townships de Capreol et Hanmer.

Le township de Hanmer se trouve à 46°41'N et 81°01'O. Déjà en 1910, M. Frank J. Dennie,⁽⁵⁾ prospecteur et pionnier de la région, situe Hanmer:

"Hanmer is situated on the Toronto Branch of the Canadian Northern Railway, three miles south of Onwatin, the Junction of the Trans-continental Line with that branch⁽⁶⁾."

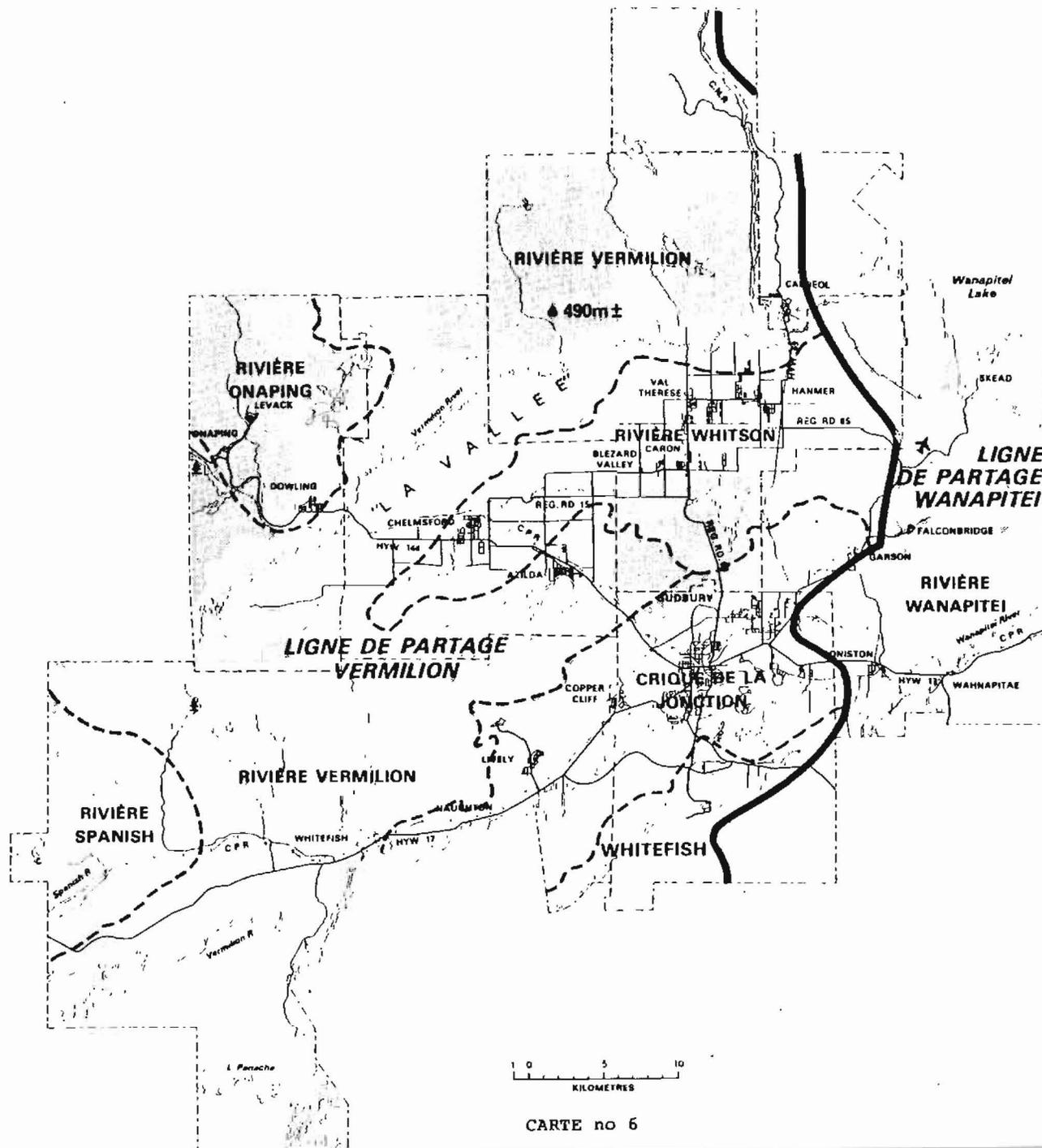
3. Plan Officiel de la Municipalité régionale de Sudbury, Sudbury, juillet 1971.

4. Note: La municipalité a retenu le mot "commune" comme traduction de "town".

5. Frank J. Dennie est arrivé dans la région à l'âge de 14 ans, en 1888. C'est ce même Frank Dennie qui guide Thomas Edison dans sa recherche de nickel pour la compagnie Longyear des Etats-Unis. La mine Falconbridge reste comme témoin du passage de l'inventeur de plusieurs appareils électriques. Frank Dennie, la connaît cette région car

en 1914, il la parcourt à pieds en sept jours et demi, trois jours sans aucune nourriture, avec S. Ross, de la rivière Nagagami jusqu'à Hornpain, comme il le note dans son journal. Vers 1910, il est le propriétaire de l'hôtel Hanmer. On l'appelle le fondateur de la ville de Capreol.

6. Frank J. Dennie, Spicilège, 1910, p. 175.



PROFILER DE LA RÉGION

- Élévation au-dessus de 305 m.
- Élévation au-dessous de 305 m.
- 🌲 Parc provincial
- Limite majeure des lignes de partage régionales
- - - Système subalterne de la ligne de partage Vermilion
- Source: —
Carte 22 WD Ministère des ressources naturelles

10



CARTE no 6

2. Description topographique

Dans sa thèse, P.R. Baine fait une analyse détaillée des environs de Sudbury. Il note que la région de Hanmer est composée de dépôts des âges glaciaires avec une formation de roches sédimentaires.

Ce territoire du Bouclier canadien est caractérisé par des affleurements de roches pré-cambriennes⁽⁷⁾. L'aspect physique qui domine la région est le Bassin du nickel, une vallée fertile⁽⁸⁾ de forme ovale, entourée par la Crête du nickel, une arête très rocheuse riche en minéraux. Ce Bassin du nickel couvre environ 27 km de long sur 21 km de large et il s'aligne sur un axe nord-est, sud-ouest.

Le sol du Bassin du nickel est accidenté et ses hauteurs au-dessus du niveau de la mer varient entre 460 mètres au nord-ouest et 230 mètres au sud. La matière organique du sol est pauvre en nitrogène mais 67 à 75% des terres sont constituées d'argile qui font de bonnes terres arables si l'on ajoute l'engrais nécessaire.⁽⁹⁾

On y trouve en abondance l'épinette, le sapin baumier, le peuplier, le pin rouge et le pin blanc surtout dans le township de Hanmer.

La rivière Vermilion qui arrose la plus grande partie de la région fait le lien avec le bassin hydrographique des

7. P.R. Baine, The Settlements of Sudbury Region, Master of Arts thesis, Toronto, 1952, p.7

8. Voir carte no 6 "Profile de la région", p.10

9. Plan officiel, op. cit., "La région 2 (2-3)" p.2

Grands Lacs. Les ruisseaux Junction et Whitson sont des affluents secondaires. Quelques lacs, souvent sans nom officiel, surgissent ici et là; entre autres les lacs Onwatin, Vermilion, Hanmer, Frenchman, Whitson, McCrea et Nelson. Le lac Vermilion est tout simplement un élargissement de la rivière⁽¹⁰⁾.

3. Considérations géologiques:

Hanmer fait partie de la formation géologique du bassin de Sudbury. Comment peut-on expliquer la présence du minerai dans la région et les constituants du sol de la vallée?

Différentes théories valables tentent d'élucider le phénomène.

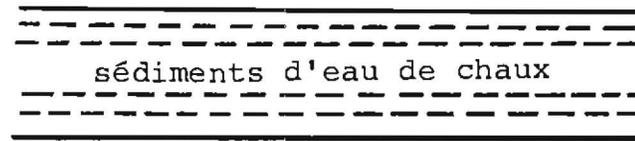
De 1890 à 1910, on explique ces gisements par la théorie du filon-couche⁽¹¹⁾.

10. Voir carte no 6, p. 10

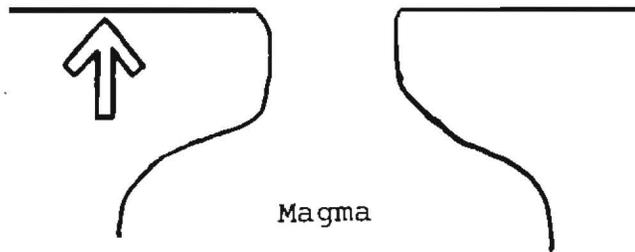
11. Voir figure i, p. 14

i. Filon-couche

Première étape



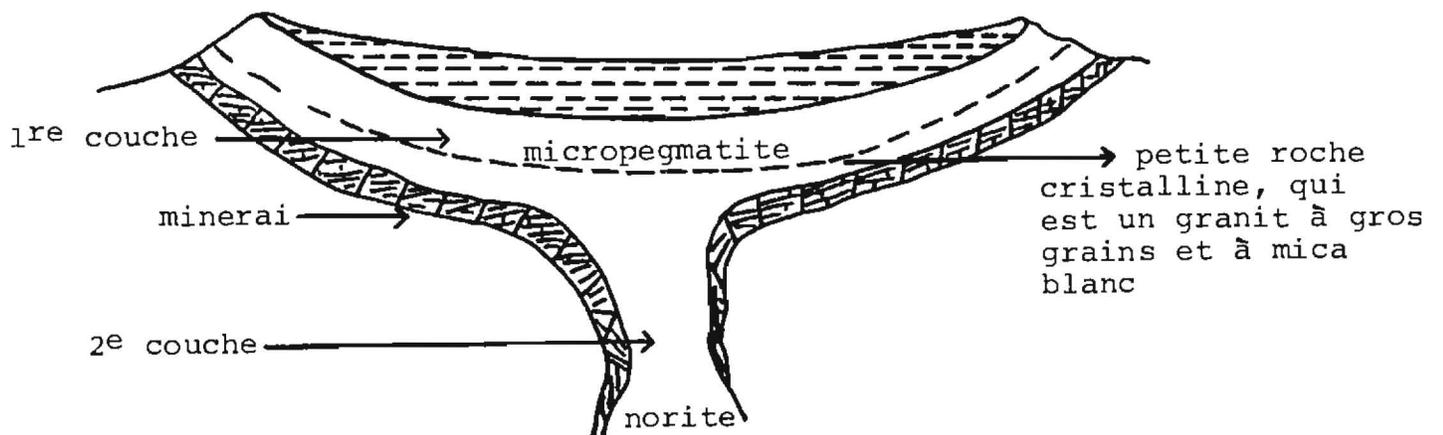
Intrusion



Magma

Masse pâteuse,
épaisse et visqueuse

Deuxième étape

Figure i

Ce magma proviendrait du centre de la terre et parviendrait à la surface par des fissures dans la croûte terrestre. En se refroidissant, ces dépôts formeraient deux couches de matières.

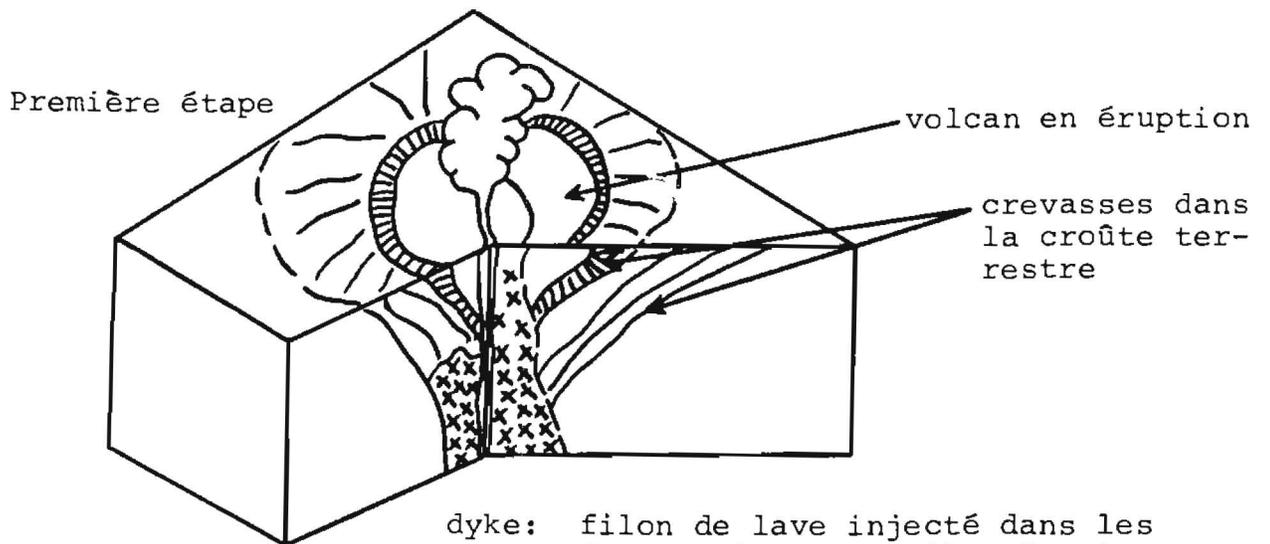
Cependant cette conjoncture ne peut décrire la formation d'Onaping qui reste énigmatique.

La formation de filon-dyke (voir Figure ii, p. 16) voudrait que de violentes explosions volcaniques aient projeté des débris aux extrémités pour expliquer la formation d'Onaping et qu'elle se soit concentrée pour former le bassin de Sudbury. Les fissures de la croûte terrestre auraient une forme elliptique et auraient été remplies par le magma graduellement.

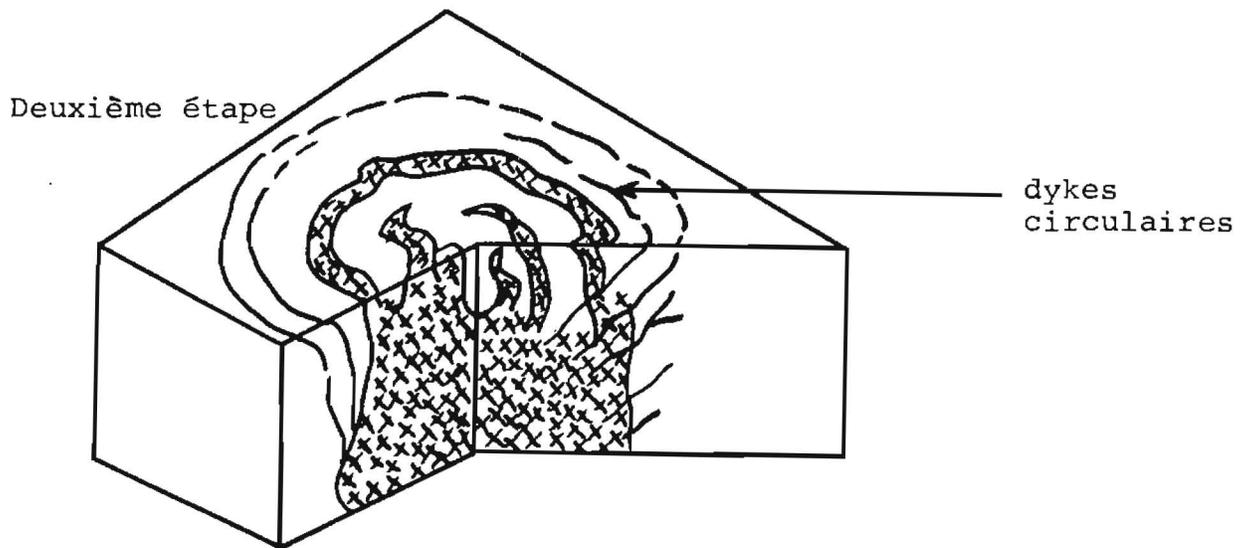
Seulement, il semble bien que l'éruption aurait projeté ses débris au delà des limites actuelles. Alors, on ne pourrait pas expliquer les terres fertiles de la Vallée.

Une autre théorie voudrait qu'il n'y ait eu qu'une seule explosion. Ce volcan en éruption rendu à son point culminant se serait effondré pour former un entonnoir sous forme de chaudière (voir figure iii, p. 17). Le résidu des brèches expliquerait les dépôts aux alentours de la région centrale.

Depuis 1962, le docteur Robert S. Dietz présente une nouvelle explication: astroblème (cratère laissé par l'impact d'un météorite). Sudbury aurait été créé par la chute brutale d'un météorite. Après cet impact qui aurait percé la croûte terrestre, le magma aurait surgi. Le nickel viendrait du météorite. Cependant les gisements sont si considérables que l'on ne peut se faire une idée de l'immensité du météorite.

ii. Filon-dyke

dyke: filon de lave injecté dans les fentes d'un appareil volcanique et qui dégagé par l'érosion se dresse en muraille

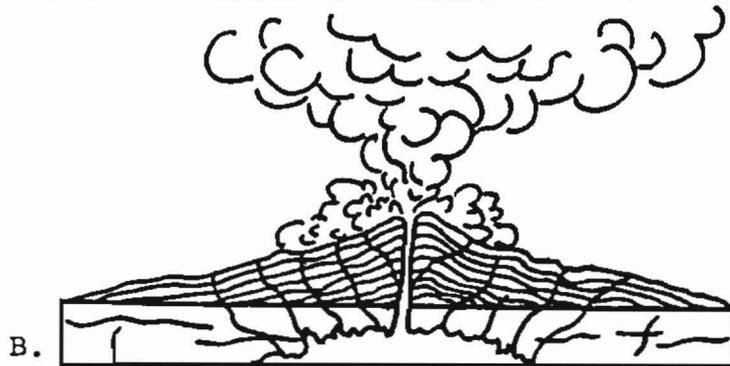


Les fissures et les crevasses ont une forme elliptique et favorisent la formation des dykes.

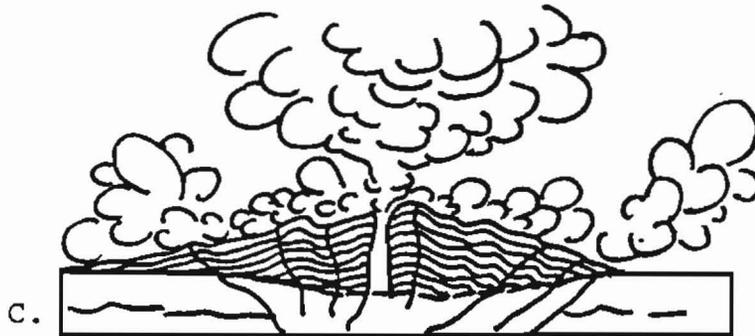
Figure ii

iii. Entonnoir effondré

cratère avant l'éruption



au début, formation de la chaudière



point culminant
lave projetée qui retombe
par les fissures dans
l'entonnoir



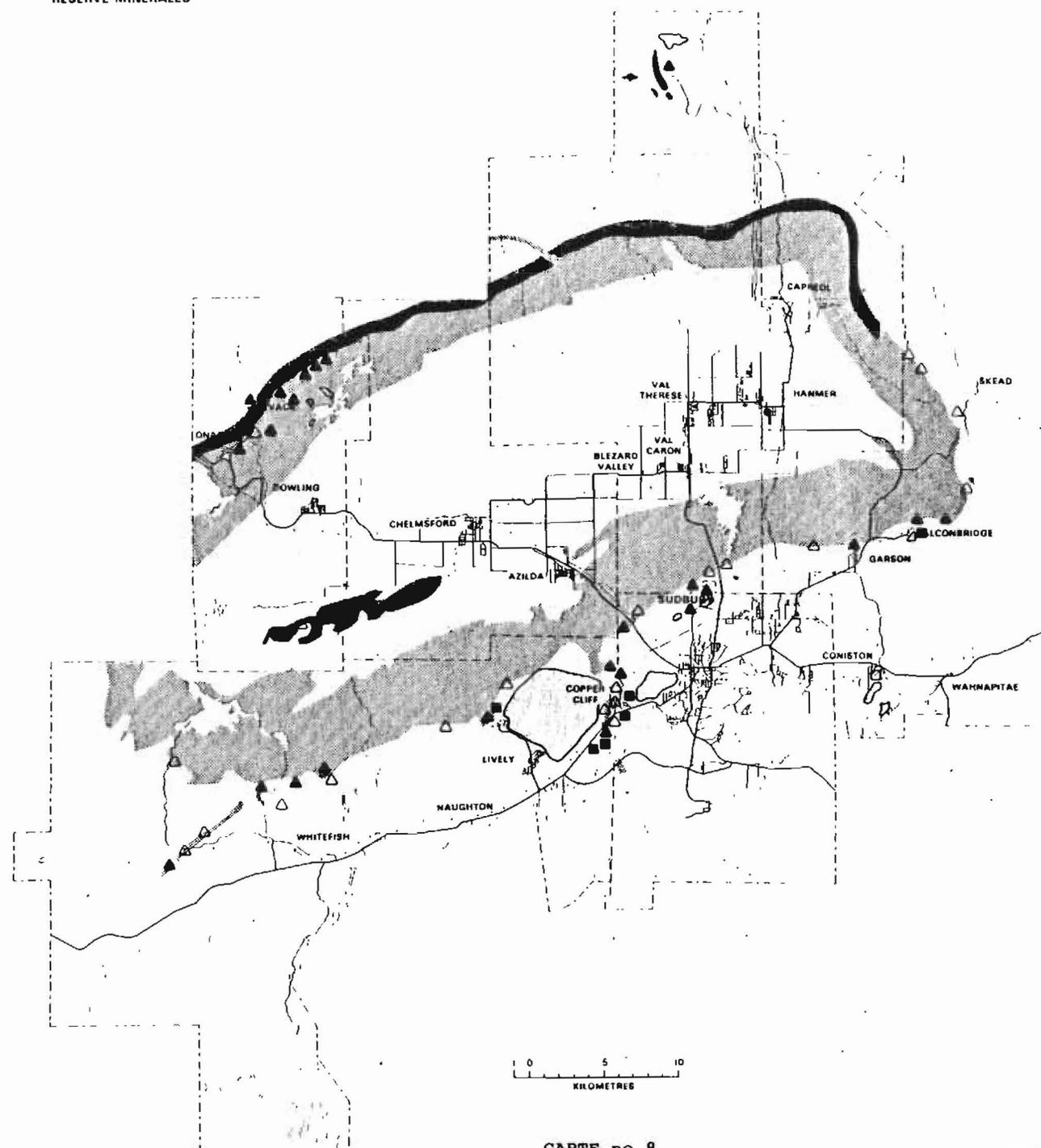
après l'éruption



la chaudière se remplit
d'eau lentement

Figure iii

RESERVE MINÉRALES



TRACÉ DE RÉSERVE MINÉRALES

-  Afléurements nickélicifères
-  Autres gisements de minerais
-  Mine en production
-  Mine désaffectée
-  Usine de traitement de minerais
-  Usine de traitement de minerais (inactif)
-  Zone principal des déchets de minerais

Source. —
Inco Ltd.
Falconbridge Nickel Mines Ltd., avril, 1978.
Carte 2170 Ministère des ressources naturelles

Le même savant ferait remonter la chute du météorite à plus de 1720 millions d'années⁽¹²⁾.

4. Aspects climatiques

Le township de Hanmer est situé dans la région qui s'étend dans la zone climatique qui va de North Bay à Sault Ste-Marie. Cette zone a une température moyenne annuelle de 4°C. La moyenne journalière fluctue entre -17°C en janvier et 25°C en juillet. Frank Dennie, un pionnier de Hanmer, note dans son journal que "le 16 février 1914, le thermomètre est descendu à -56°Fahrenheit"⁽¹³⁾.

La précipitation de pluie annuelle est de 84 cm et il tombe 216 cm de neige par année. Il se produit souvent de fortes variations météorologiques dans la région du fait qu'elle se trouve sur le parcours des orages nord-américains.⁽¹⁴⁾

Selon un des premiers prospecteurs, Aeneas Charles, le nord de l'Ontario est une des plus dures régions du monde: au printemps, ce sont les inondations, en été, les maringouins et l'hiver les interminables tempêtes. . .

12. Note: Ces théories sont tirées d'une étude, A Guide to Golden Age: Mining in Sudbury, 1886-1977, par une équipe de l'Université Laurentienne 1979, R. Stephenson, M. Gauvreau, T. Kiley, M. Lalonde, N. Pellis, M. Zirojevic.

13. Dennie, Frank. Spécilège

14. Plan officiel de la Municipalité régionale de Sudbury, chapitre II, "La région 2.3", p.7

5. Dimensions humaines

Les habitants de Hanmer sont surtout des Francophones venus de la vallée de l'Outaouais, mais on y retrouve quelques familles d'origine ethnique italienne. Il y a un nombre suffisant de résidents anglophones pour soutenir une école et une paroisse anglaise. Le tableau suivant nous montre la population de Vallée-Est divisée en groupes ethniques. Les proportions pour Hanmer sont essentiellement les mêmes.

Groupes ethniques de Hanmer

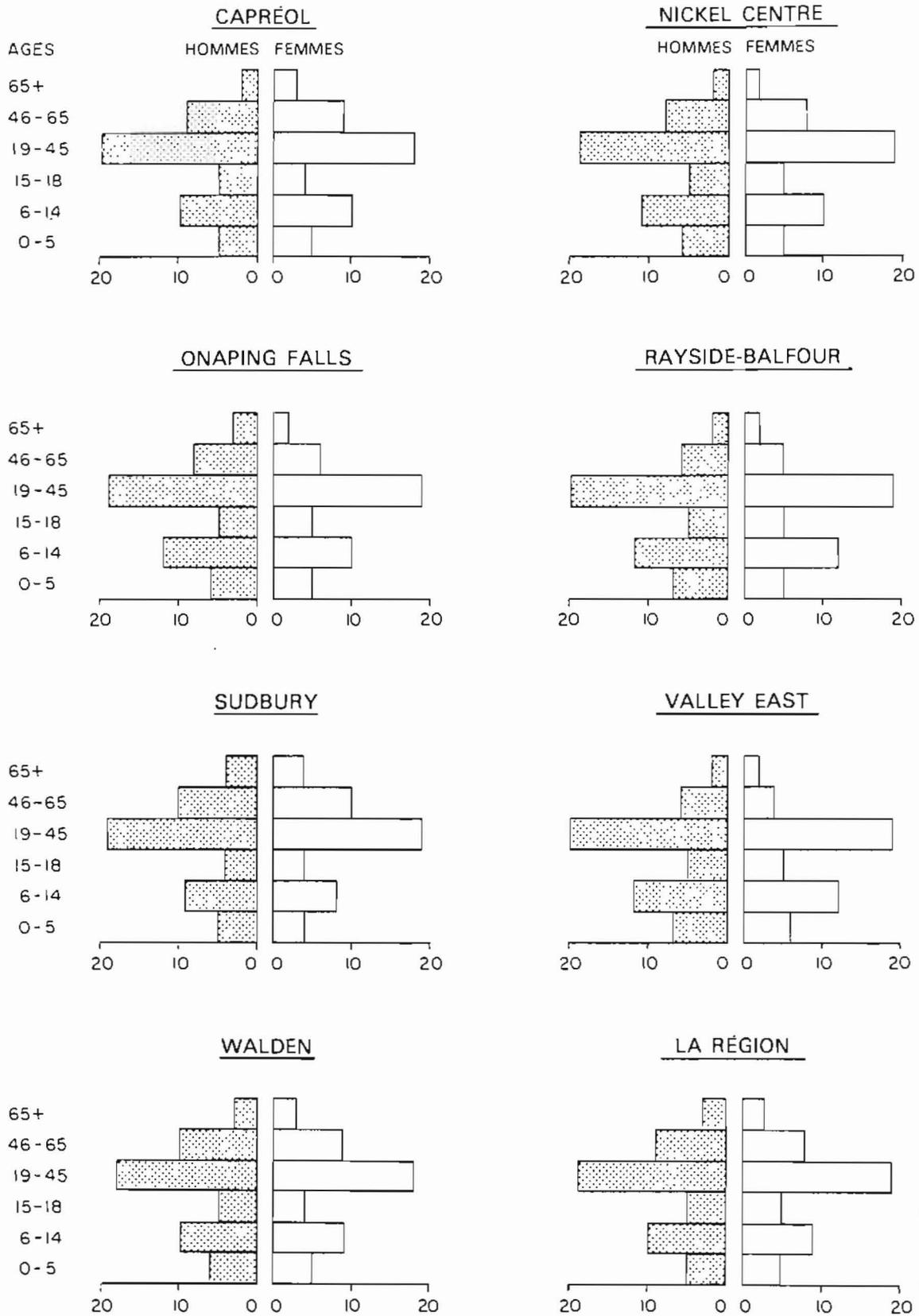
Français	60,6 %
Anglais	27,9 %
Allemand	3,3 %
Ukrainien	1,9 %
Autres	6,3 %

Une caractéristique de la population de Hanmer c'est la jeunesse. Le tableau 1 (p. 21) indique que l'indice d'âge le plus grand est en dessous de 35 ans représentant ainsi un potentiel élevé de main d'oeuvre. On remarque aussi qu'il y a environ 400 hommes de plus. Il y a seulement 2% de la population qui est au-dessus de 65 ans.

Selon la tendance actuelle, la population atteindra 263 000 si le taux de croissance de 1,6% se maintient.

La plupart des gens travaillent en dehors de Hanmer. Selon les statistiques de 1971, 15% de la main d'oeuvre trouve de l'emploi à Hanmer. Les mêmes statistiques indiquent qu'à Hanmer le nombre de femmes qui travaillent est proportionnellement plus bas qu'ailleurs.

41
 RÉPARTITION DE LA POPULATION SELON L'ÂGE ET LE SEXE
 PAR MUNICIPALITÉ
 TABLEAU 1



Source: Recensement du Canada 1971

TABLEAU 2
REPARTITION DE LA POPULATION DANS LES AGGLOMÉRATIONS

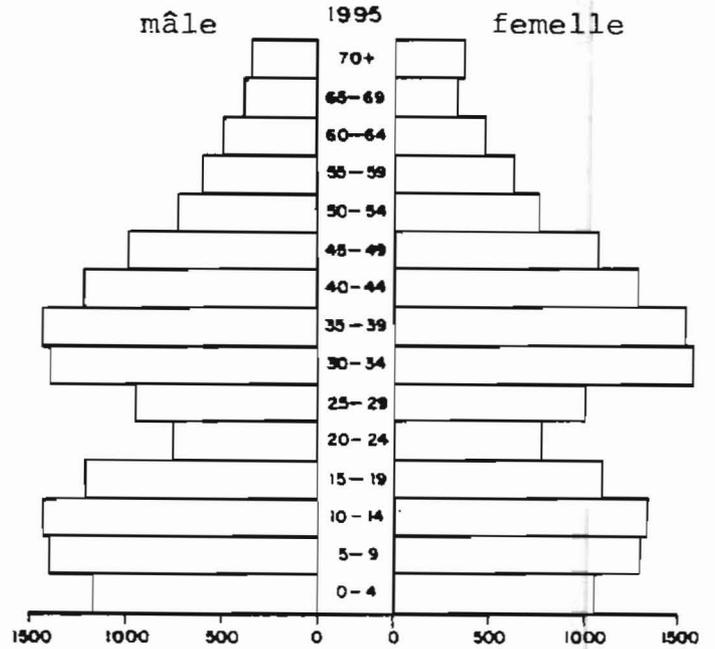
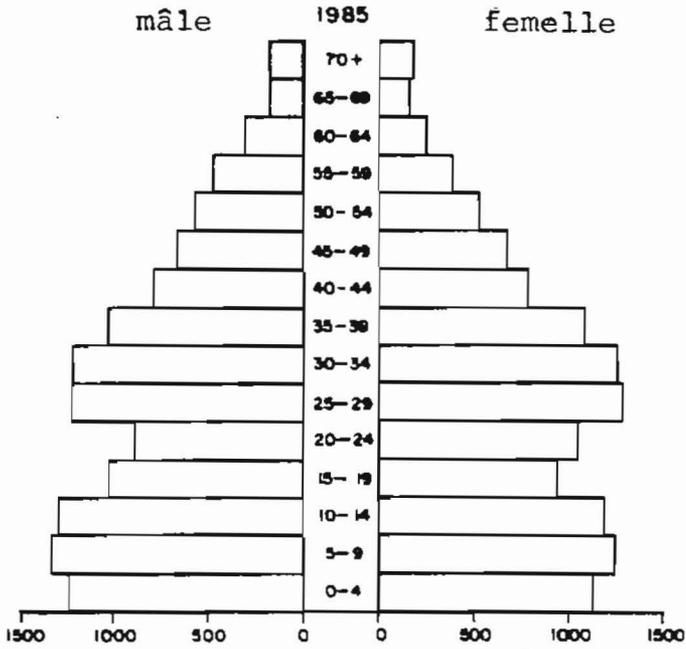
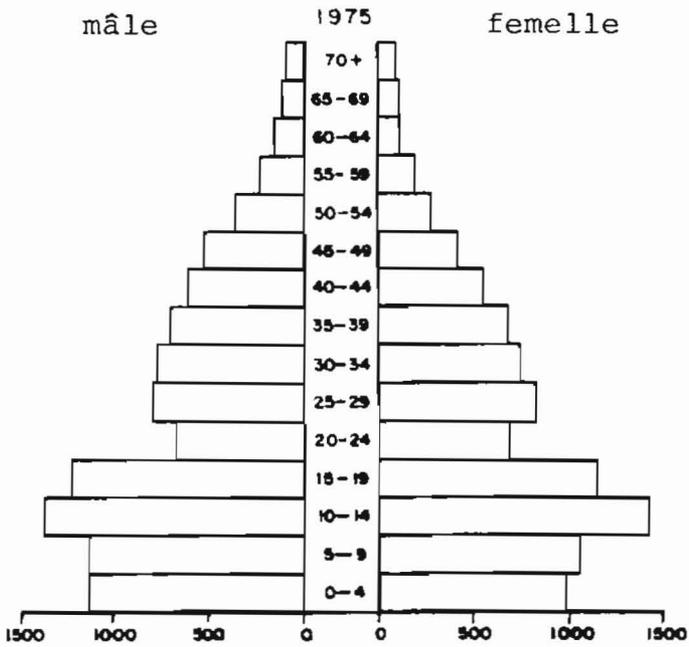
Municipalité/ Agglomération	1976	Pourcentage de la Population Régionale
M.A. CAPRÉOL	4,096	2.45
Capreol	3,650	2.18
Population rurale	446	.27
M.A. NICKEL CENTRE	12,938	7.76
Coniston	2,607	1.56
Garson	5,358	3.22
Falconbridge	910	.55
Wahnapitae	1,139	.68
Skead	450	.27
Population rurale	2,474	1.48
M.A. ONAPING FALLS	6,603	3.96
Dowling	2,174	1.31
Levack	2,375	1.42
Onaping	1,135	.68
Population rurale	919	.55
M.A. RAYSIDE-BALFOUR	15,573	9.34
Chelmsford	8,126	4.87
Azilda	4,382	2.63
Population rurale	3,065	1.84
M.A. SUDBURY	97,618	58.53
Sudbury	90,788	54.44
Richard-McFarlane Lakes	1,850	2.75
Long Lake	1,000	.06
Copper Cliff	3,690	1.11
Population rurale	290	.17
M.A. VALLEY EAST	19,538	11.72
Bleazard Valley	825	.49
Hanmer	5,028	3.01
McCrea Heights	1,194	.72
Val Caron	5,077	3.04
Val Thérèse	3,798	2.29
Population rurale	3,616	2.17
M.A. WALDEN	10,401	6.24
Lively-Mikkola	5,673	3.40
Naughton	828	.50
Whitefish	537	.32
Population rurale	3,363	2.02
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE	166,767	100%

Source: Ministère du Revenu

TABLEAU 3

Vallée-Est

Projection de la population
1975 - 1995



Et les gens qui se sont établis à Hanmer, ont ouvert des quartiers⁽¹⁵⁾. La carte - subdivisions - indique le développement de Hanmer. Dans une étude, la municipalité a montré le zonage de la Vallée.

Le zonage en hectares(16)

	résidentiel	commercial	industriel	récréatif	institutionnel	superfici
Hanmer	209	20	5	29	31	1 806
Val Thérèse	301	9	2	8	16	1 906
Val Caron	189	14	11	67	27	1 874
Blezard Valley	26	8	0	26	4	509
McCrea Heights	<u>40</u>	<u>5</u>	<u>0</u>	<u>5</u>	<u>0</u>	<u>566</u>
total	765	56	18	135	78	6 661

On évalue la densité à Hanmer à 19,5 personnes par hectare⁽¹⁷⁾.

Les gens de Hanmer sont très sympathiques et leur milieu est très accueillant en tout temps.

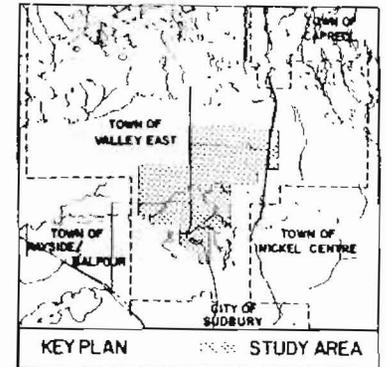
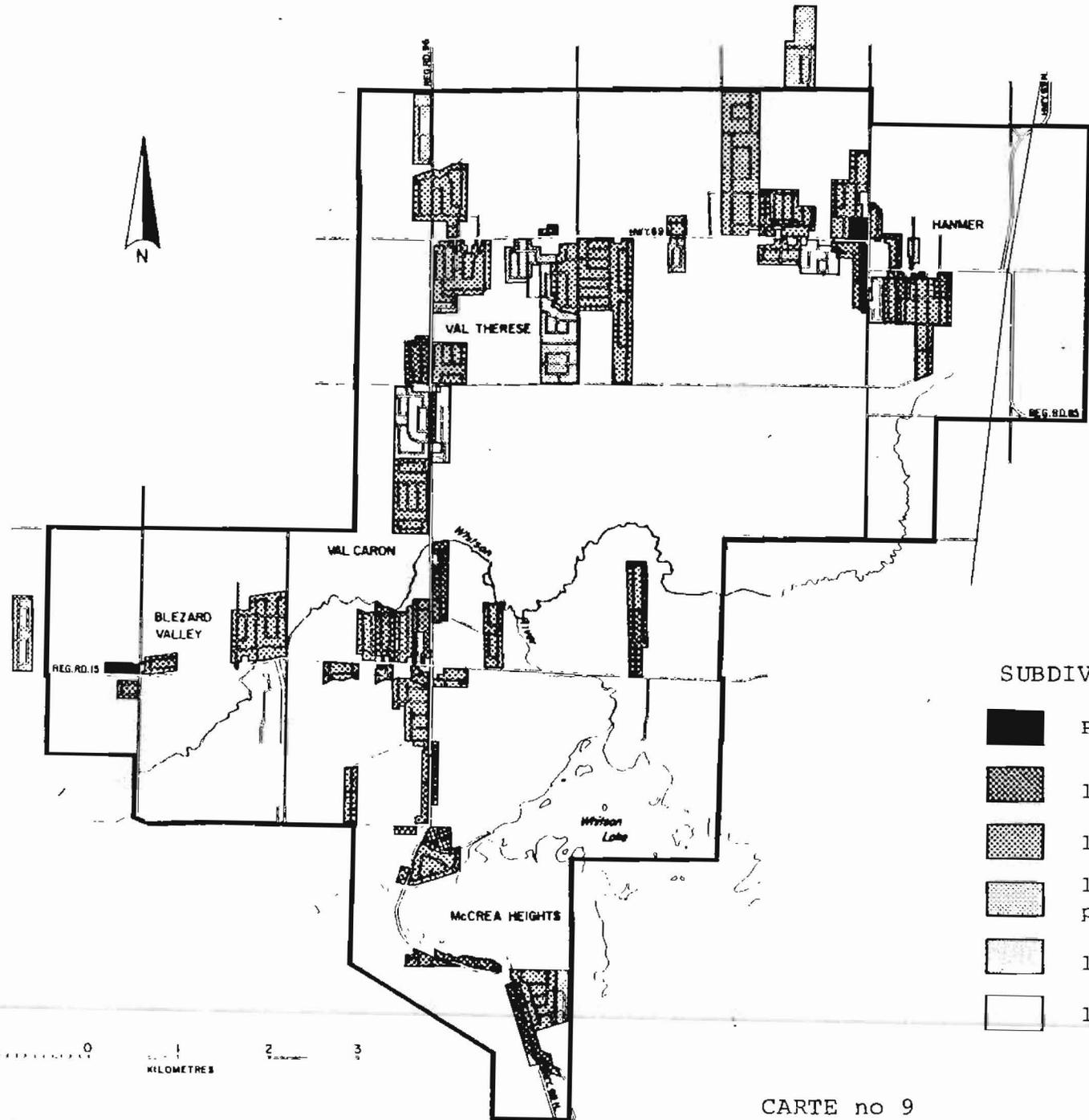
15. Voir carte no 9, Subdivisions, p. 25

16. Hectare: mesure de superficie équivalent à cent acres, ou dix milles mètres carrés (100 x 100).

17. Municipalité régionale de Sudbury, Plan secondaire Vallée-Est, 1978, p.24

PLAN D'ETUDE

VALLEE-EST

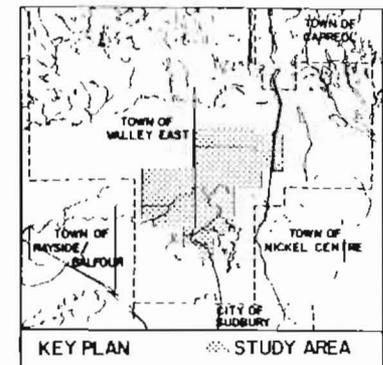
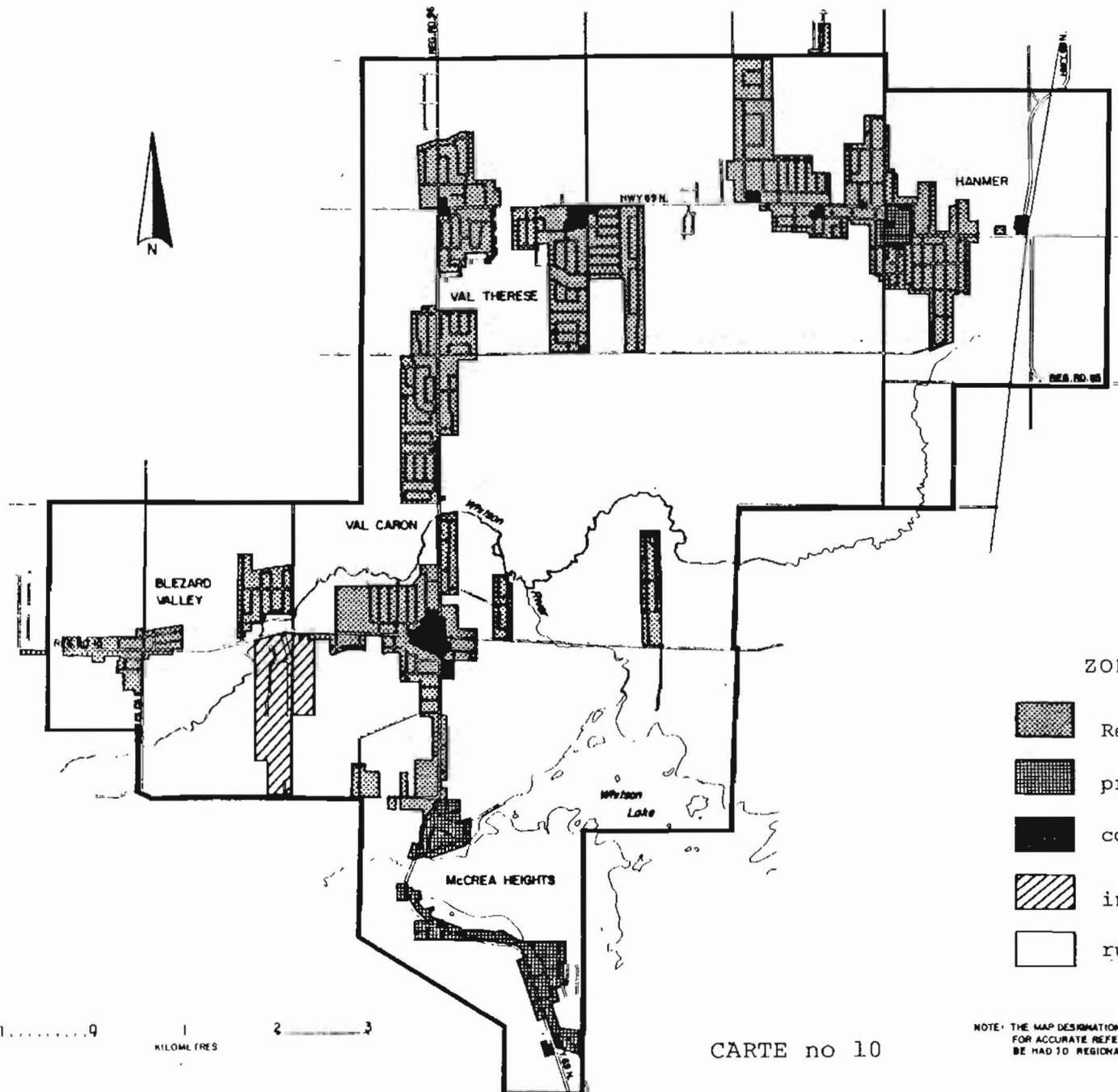


SUBDIVISIONS

-  PRE 1950
-  1950-1954
-  1955-1959
-  1955-1959 inscrit mais pas développé
-  1960-1969
-  1970- pas développé

PLAN D'ETUDE

VALLEE-EST



ZONAGE

-  Résidentiel
-  pré-existant ou actuel
-  commercial
-  industriel
-  rural

1 9
 1
 KILOM. FRES
 2 3

CARTE no 10

NOTE: THE MAP DESIGNATIONS ARE GENERAL ONLY. FOR ACCURATE REFERENCE, RECOURSE SHOULD BE HAD TO REGIONAL BY-LAW 73-28 AS AMENDED

II

Origines

II LES ORIGINES DE LA LOCALITE

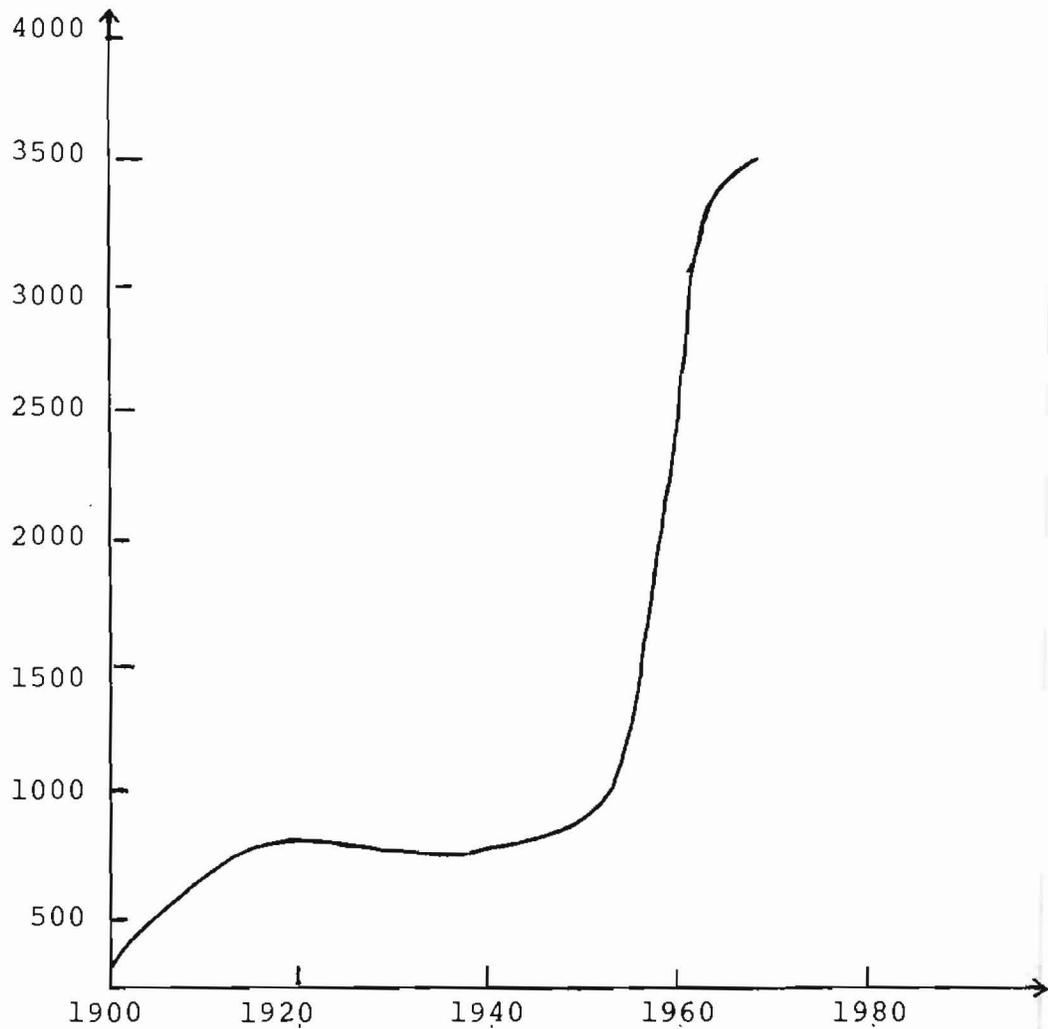
Pourquoi ce township porte-t-il le nom de Hanmer? C'est la coutume pour les cheminots de désigner le long du parcours un point d'arrêt pour la prochaine étape de construction par le nom du premier agent responsable. Selon une tradition orale, il s'agit d'un prospecteur anglais nommé Hanmer.

1. Les pionniers

Nous trouvons le premier dénombrement du township de Hanmer dans le recensement de 1901. Il y a 189 personnes. L'arrivée des premiers colons dans le township de Hanmer remonte au 20 avril 1898. Quatre colons viennent s'y établir: MM. Jacob Proulx, Henri Beaulieu, Napoléon Labelle et Joseph Chartrand. M. Proulx, âgé de 51 ans, a neuf enfants; M. Beaulieu, âgé de 41 ans, en a sept; M. Labelle, 33 ans, en a quatre tandis que M. Chartrand est célibataire. Dès l'automne, MM. Napoléon Ménard et James Drennon viennent de Copper Cliff rejoindre le quatuor. Ces colonisateurs sont pour la plupart des cheminots de la vallée d'Ottawa qui travaillent à la construction du chemin de fer. Ils sont français et catholiques.

Jusqu'aux années cinquante l'accroissement de la population se fait lentement. Les nombreuses naissances semblent être le facteur dominant. Cependant de 1951 à 1961, la population augmente de 34%. Les architectes Sawchuck et Peach croient que les gens viennent s'établir à Hanmer parce que la grève de l'Inco à Sudbury en 1958 les oblige à vivre plus modestement.

La population du township de Hanmer 1911-71 (1)



1. G. Gervais et Y. Tassé. Tableaux de la population nord-ontarienne 1871-1971.

Document de travail 1, Sudbury, 1975.

N.B. Fusion du township de Hanmer et Capreol en 1967...
puis Blezard en 1969 pour former Vallée-Est

Il semble, plutôt, que Hanmer soit l'endroit stratégique pour accueillir le nouveau venu dans la région. A cinq kilomètres de Capreol où le CN a établi un centre de chemin de fer important et permanent et à une trentaine de kilomètres de la ville de Sudbury, Hanmer offre à ses résidents les bienfaits de la campagne sans ses inconvénients. Par la route 69 ou le Chemin du radar, Hanmer est à une vingtaine de minutes de Sudbury. N'est-ce pas l'endroit idéal pour y faire sa demeure!

Ainsi en 1977, comme la carte l'indique, la population de Hanmer atteint 5736 avec une projection de 6000 en 1995⁽²⁾.

La population de Hanmer

1901	189 personnes
1911	643
1921	760
1931	695
1941	710
1951	855
1956	1512
1961	4007
1966	5687
1971	7902
1974	5671
1977	5736
Projection	
1995	6000

2. Municipalité régionale de Sudbury, op. cit., p.48

2. La formation du premier conseil municipal

Dès 1904, les gens de Hanmer veulent organiser l'administration de leurs affaires et constituer la municipalité du township de Hanmer. Ils tiennent une première assemblée publique à l'école no 1 de Hanmer, le 2 janvier 1904. Il s'agit de recevoir les mises en candidature pour le poste de préfet - qu'ils nomment "maire" - et des conseillers pour former un conseil municipal. Les membres de cette première réunion officielle sont les quatorze fondateurs de la municipalité du township de Hanmer inscrits dans les procès verbaux. Il s'agit de Joseph Guertin, Jacob Proulx, Timothé Sabourin, Eugène Lorrain, Joseph Carrière, Raphaël Lacoste, Napoléon Lamoureux, Denis Barrette, Onésime Dubois, Edmond Danis, Ferdinand Gatien, Jean-Baptiste St-Jean, Alexandre Sigouin, et Jules Charbonneau.

MM. Ferdinand Gatien, J.B. Saint-Jean, Alexandre Sigouin et Jules Charbonneau posent leur candidature pour les postes de conseillers, tandis que MM. Onésime Dubois et Edmond Danis sont présentés à la charge de préfet.

Les élections devaient avoir lieu à l'école le 9 janvier suivant entre 9 heures et 17 heures pour élire les membres du premier conseil. Cependant, le 3 janvier, soit le lendemain de la présentation des candidats, M. Edmond Danis retire sa candidature. Comme le nombre de candidats présentés correspond aux charges stipulées, il n'y a pas d'élection.

Le premier conseil élu par acclamation pour le township de Hanmer se compose donc de M. Onésime Dubois, premier préfet et quatre conseillers: MM. Ferdinand Gatien,

J-B. Saint-Jean, Alexandre Sigouin et Jules Charbonneau. M. Onésime Dubois a rempli la charge de préfet pendant huit ans soit de 1904 à 1911 et en 1919.

Le 30 janvier 1904, lors de la première séance ordinaire du conseil a lieu l'assermentation du préfet élu et de ses conseillers. M. Onésime Dubois doit verser un cautionnement de \$400.00 pour entrer en fonction.

Le conseil ainsi constitué reçoit de la Législature ontarienne l'autorité de faire des lois dans les limites de la municipalité, pour assurer la paix, la sécurité et l'administration des affaires municipales. Pour être mis en vigueur, un arrêté municipal - By-Law - doit être adopté par le conseil réuni en séance ordinaire ou extraordinaire selon le régime dit de la majorité en honneur dans tout le Canada.

Muni de ses pouvoirs le conseil adopte le premier règlement pour engager M. J.A. Lemieux comme secrétaire-trésorier de la municipalité. Le conseil autorise le secrétaire-trésorier à procurer le sceau, les livres, une table et cinq chaises à la municipalité. Par le même règlement, le conseil fixe le salaire du secrétaire-trésorier à \$125 par année, du préfet à \$2 la séance et des conseillers à \$1,50 la séance. Le conseil stipule que les séances ordinaires auront lieu le dernier samedi de chaque mois à une heure de l'après-midi, à l'école no 1 de Hanmer.

Tout est en marche...mais tout est à faire! Résumons, ici rapidement, le bilan des activités de la première année du conseil municipal.

L'arrêté municipal no 2 nomme M. Napoléon Ménard estimateur et collecteur des taxes. Le 27 février, le conseil adopte le quatrième règlement pour ouvrir le chemin entre la première concession de Hanmer et la sixième de Blezard. Puis, il nomme des inspecteurs agraires: MM. Eugène Lorrain, Jacob Proulx et Timothé Sabourin; des membres pour former le bureau de santé: MM. Louis Landry, Georges Tremblay et D. Lacoste; et des gardiens d'enclos. Il ouvre une autre école dans la première concession. C'est l'hiver! Il faut emprunter \$125.00 pour payer les grattoirs. Le samedi, 18 juin, il procède à la cour de révision du rôle d'évaluation pour la municipalité. Le conseil engage M. Ivin Charron comme vérificateur pour l'année 1904. M. Olivier Lalonde, sur le lot 1 de la deuxième concession obtient la première licence d'hôtel.

Le conseil a tenu dix séances ordinaires et une extraordinaire pour étudier une requête personnelle d'un pionnier. Ce premier conseil a si bien fait que tous les membres ont été réélus pour deux autres années⁽³⁾.

3. Minute Book Hanmer, 1904-12.

3. Les problèmes d'établissement

Avant d'ouvrir des régions à la colonisation, le gouvernement ontarien envoie des arpenteurs examiner les lieux et tracer les lignes de démarcation. L'arpenteur provincial Joseph M. Tiernan a visité le township probablement à l'été 1894, il décrit le township.⁽⁴⁾

A l'époque, la colonisation se fait progressivement. Dans le district de Sudbury, il y a douze townships et onze à concessions gratuites. Le colon peut acheter une terre pour cinquante sous l'acre, ou bien devenir propriétaire par procuration gratuite. Pour avoir droit à ses lettres patentes, le colon gratifié doit remplir certaines obligations: il est tenu de défricher pendant trois ans, au moins deux acres de terre pour les rendre cultivables; il doit y bâtir sa maison et ne peut s'absenter plus que six mois par année de son domaine. Vers 1925, il n'y a plus de terre à ouvrir dans le township de Hanmer.

C'est l'époque héroïque où il faut marcher 4 kilomètres pour se procurer de l'eau. On se contente pour logis d'une cabane à trois côtés. La grange est bâtie à la hâte avec des sapins attachés par le haut et écartés à la base.

Le premier cheval dans la petite colonie est infirme et M. Beaulieu n'est jamais en sécurité avec une bête qui marche sur trois pattes. Aussi, par prudence, il marche

4. Voir annexe 4, pp. II-8 à II-9

à côté pour l'appuyer de son épaule. M. Labelle a un boeuf blanc tandis que M. Proulx dit en plaisantant: "Moi, je fais le cheval moi-même."

Le ravitaillement, c'est le problème majeur. Il faut parcourir à pied, aller retour, le sentier de Hanmer à Copper Cliff, une distance d'un trentaine de kilomètres. C'est payer doublement les provisions essentielles à la subsistance.

En 1904, au village, en plus du bureau de poste confié à Napoléon Ménard, il y a la boutique de forge de Ferdinand Kingslay. C'est Armand Dubois qui deviendra par la suite propriétaire. Il y a le magasin de Léon Lavallée et ensuite celui de J.M. Robert. C'est vers 1903 que M. Lalonde a fait construire un hôtel qu'il a vendu ensuite à Onésime Tremblay, père.

Parmi les pionniers vivants, mentionnons Majorique Chevrette qui conserve comme des documents précieux le certificat de naissance de son fils Joseph Ernest né le 26 mars 1902 dans le township de Hanmer. Son certificat de naissance vient de la paroisse Saint-Joseph de Chelmsford⁽⁵⁾. Sa mère est Liza Langdon, son parrain est Alphonse Pharand et sa marraine Georgiana Henry.

5. Voir Annexe 7, p. II-16

III

Politique

III L'ASPECT POLITIQUE - LA MUNICIPALITE

Dans l'esprit de beaucoup de gens, la politique évoque un monde réservé aux responsables du gouvernement des affaires publiques et à "l'exercice du pouvoir". S'il y a des gens qui vivent passionnément de politique, d'autres s'y intéressent modérément tandis que d'autres sont complètement indifférents. Il y a des politiciens qui travaillent à la défense de nos libertés civiles et à l'amélioration des conditions de vie de la société tandis que d'autres que l'on appelle "politicailleurs" sont souvent malhonnêtes.

En 1867, l' A.A.N.B. ⁽¹⁾ mentionne que le gouvernement canadien assurera "la paix", le bon ordre et un bon gouvernement". En 1888, la Commission d'enquête sur les institutions municipales déclare que le gouvernement responsable des affaires locales est: "one of the best, in the world."

Quelles sont donc les responsabilités des fonctionnaires municipaux?

1. Les fonctions administratives

Les pouvoirs des municipalités sont importants mais limités par le gouvernement provincial qui précise la portion de sa compétence qu'il lui délègue. Les lois municipales sont donc restreintes aux limites de leur territoire respectif.

1. *Acte de l'Amérique du Nord britannique*

En principe, il y a deux sortes de municipalités: rurale et urbaine. L'organisation urbaine peut varier selon six types différents mais dans l'administration municipale rurale, on retrouve presque exclusivement le type maire-conseil.

Dans une municipalité constituée, les contribuables élisent un conseil composé d'un maire et des conseillers, ordinairement quatre. C'est du conseil municipal, réuni en session qu'émanent toutes les décisions, qu'elles prennent la forme de règlement, de résolution ou d'arrêté-municipal. Ces décrets municipaux peuvent être abrogés, amendés ou annulés par l'autorité du même conseil.

Le maire est le chef exécutif de l'administration et responsable du bon fonctionnement des services municipaux. Son premier devoir est de présider les séances du conseil ensuite de diriger l'assemblée, de participer à l'élaboration de projets de règlement et de voir à la bonne marche de toutes les affaires municipales.

Les conseillers qui représentent les citoyens au conseil participent aux délibérations et par vote collaborent aux décisions. Dans les discussions, ils apportent les plaintes, les demandes de la population et suggèrent les moyens pour améliorer les services⁽²⁾.

Afin d'accélérer l'exécution de ses ordonnances, le conseil nomme des officiers et des fonctionnaires municipaux. Il y a le vérificateur, le secrétaire-trésorier qui

2. Pierre Viau, Les municipalités du Québec (Structures), Montréal, Ed. de la Place, 1968, pp. 23-30.

dans la hiérarchie administrative est probablement le plus connu, le greffier, les estimateurs, les inspecteurs, les gardiens d'enclos etc.⁽³⁾

Les fonctions administratives du gouvernement municipal définies par le Code municipal sont essentiellement identiques dans la plupart des conseils municipaux en Ontario. Cependant chaque municipalité peut apporter certaines adaptations nécessaires à sa région.

2. Les termes particuliers

Ordinairement, en Ontario, une municipalité désigne le territoire géographique sur lequel a autorité un conseil municipal élu par les contribuables.

Dans le Nord-Ontario, la province est divisée en huit districts⁽⁴⁾. Ces districts sont de grandes étendues essentiellement rurales au début, où le gouvernement désigne un Juge qui s'occupe des affaires du territoire. Dans ces districts, selon les besoins, des "townships", des villes et des municipalités sont constitués.

Le mot "township" désigne le territoire où s'est établi un conseil municipal. Le mot "municipalité" indique la personne morale qui a juridiction sur un territoire - le township. La municipalité est représentée par un préfet, qu'on nomme souvent "maire" pour traduire "mayor" et des conseillers élus.

3. Ibid., pp, 5-9

4. *Les districts de Nipissing, Témiskamingue, Sudbury, Algoma, Baie-du-Tonnerre (Thunder Bay), Rivière à la pluie (Rainy River), Kénora, et Patricia*

Le préfet et ses conseillers qui forment le conseil municipal se réunissent en séance ordinaire en moyenne une fois par mois, au début, mais avec l'accumulation des services offerts, les problèmes multiples obligent le conseil à siéger plus souvent. S'il se produit une urgence le conseil appelle une séance extraordinaire.

Pendant ces séances, le conseil, selon les pouvoirs législatifs que le gouvernement ontarien lui a conférés, peut mettre en vigueur certaines lois, des règlements et des arrêtés-municipaux, toujours dans les limites du township. Ces résolutions ou normes municipales sont connues sous le nom de "By-Law" depuis les premiers temps en Angleterre. On appelait, alors, le township, "vill" ou "bye" et les lois promulguées dans un "bye" étaient des bye-laws⁽⁵⁾. Le terme "By-Law" a été conservé dans tous les procès verbaux du township de Hanmer, et nous serions tentés de l'appliquer chaque fois qu'il est question d'un arrêté municipal en Ontario.

C'est dans cette optique que nous pouvons comprendre l'administration municipale du "township" de Hanmer.

3. L'origine de l'administration municipale en Ontario

Pour bien comprendre le fonctionnement et l'organisation du gouvernement municipal du township de Hanmer,

5. P.M. Roussel, Guide du colon du Nouvel-Ontario, Montréal Imprimerie des Sourds-muets, 1925, p. 32

essayons, dans un premier temps, de remonter dans l'histoire jusqu'à l'origine du gouvernement municipal canadien et plus précisément ontarien.

En 1867, le Dominion du Canada groupe un peuple hétérogène, composé de plus de trois millions d'habitants et s'engage dans l'aventure d'une confédération "d'une mer à l'autre".

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique, qui crée le Canada, prévoit l'établissement d'un gouvernement fédéral et autorise en même temps les provinces à maintenir leurs législatures provinciales. Puis, les Pères de la Confédération adoptent la division des pouvoirs proposée en 1864; les deux paliers de gouvernement obtiennent chacun l'autorité de faire des lois dans leur champ de compétence.

Chaque province maintient un troisième palier connu sous le nom de gouvernement municipal. Dans un pays aussi vaste que le Canada et pour faire face aux conditions diverses de chaque région, l'administration municipale doit nécessairement avoir une grande variété de formes.

a. LES INFLUENCES

Nous savons que tout notre système de gouvernement canadien s'est développé à partir de l'influence américaine d'une part et britannique d'autre part. Il n'est certes pas facile de déterminer laquelle est prépondérante.

Nous reconnaissons que les Etats-Unis ont influencé notre mode de gouvernement mais il ne s'agit pas d'une simple imitation. Cependant, un maire élu par vote populaire, pour un mandat d'un an ou deux, des conseillers choisis selon un système rotatif laissant toujours siéger au conseil trois personnes qui s'y trouvent depuis un an pour maintenir la continuité dans l'administration, voilà quelques survivances du modèle américain. De plus, la séparation des pouvoirs exécutif et législatif, confiés à des autorités différentes, et le contrôle de l'une par l'autre, viennent vraisemblablement de la constitution américaine.

Cependant, Horace L. Brittain, reconnaît l'influence britannique dans l'établissement d'un ministère des Affaires municipales au sein du gouvernement provincial. Les ministres assurent une surveillance et développent une collaboration avec l'administration municipale. Cette influence a paru plus évidente après 1929-1934, période de dépression. Cette méthode de contrôle est essentiellement britannique⁽⁶⁾. Par ailleurs, le système parlementaire, réunissant les fonctions législatives et administratives, est une réplique de la constitution politique britannique.

Si, au début, les institutions anglaises dominent et inspirent l'administration canadienne, l'influence américaine a renversé ce rôle au siècle dernier.

6. H.L. Brittain, Local Government in Canada, Toronto, Ryerson Press, 1951, p.7

b. L'EVOLUTION DU GOUVERNEMENT LOCAL

Dès les débuts de la colonisation en Ontario, les Loyalistes revendiquent le privilège d'élire leur gouvernement local, mais cette pratique politique contrecarre la coutume des Français. On sait que l'Acte de Québec en 1774 n'accorde aucune responsabilité aux organisations administratives municipales. L'Acte constitutionnel de 1791 autorise, pour la première fois, les contribuables réunis en assemblée officielle à élire certains fonctionnaires pour diriger les affaires municipales: un secrétaire-trésorier, un vérificateur ou estimateur, et certains fonctionnaires chargés de s'occuper d'une fonction bien définie dans les limites du territoire désigné. Ainsi, après 1795, les contribuables d'une région peuvent déterminer la hauteur des clôtures et établir certains règlements pour obliger les propriétaires à s'occuper de leurs animaux qui errent en dehors des enclos. Cette législation semble être le début de notre mode de gouvernement local. En effet, nous savons que toutes les municipalités ont une même origine: le Parlement provincial, qui conserve une juridiction exclusive sur les affaires municipales⁽⁷⁾.

Dans le Haut-Canada, après la Guerre de l'indépendance américaine, les Loyalistes s'établissent sur les bords du lac Ontario. En juillet 1788, le Gouverneur général divise la région en quatre grands districts et nomme dans chacun un juge et un shériff auxquels il donne tout pouvoir.

7. Romaine K. Ross, Local Government in Ontario, Toronto, C.L.L.P., p.12

La première subdivision de ces districts est le township, un territoire d'environ douze milles (19 km) de longueur sur neuf milles (15 km) de largeur et comprenant 40 000 à 80 000 acres de terre. On divise généralement ce township en six concessions puis en lots d'environ deux cents acres de terre que le gouvernement octroie généreusement aux officiers et aux capitaines d'abord, puis à tous les colons qui s'engagent à défricher. Un des premiers noms de township de l'Ontario est Kingston, nommé en l'honneur du roi George III⁽⁸⁾.

C'est l'Acte d'Union, en 1840, qui remet aux autorités municipales tous les pouvoirs qu'avaient les Cours de circuit, que le peuple appelle les Cours de tournée. Dans le Haut-Canada, le gouverneur, Lord Sydenham, fait établir un régime municipal, en 1845, sur le modèle du conseil municipal électif du Bas-Canada. Cependant, la source de notre système actuel de gouvernement municipal remonte à la loi Baldwin, qui consacre officiellement et définitivement, en 1849, le principe du gouvernement municipal dans le Haut-Canada. Dès 1897, le gouvernement provincial nomme un vérificateur-comptable pour le contrôle des dépenses des municipalités; en 1907, une grande partie du Canada est administrée par des municipalités. On en compte alors 955 en Ontario.

8. J. George Bourinot, Local Government in Ontario
An historical study, London, Johnson Reprint Corp.,
1973, p.31